



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 5 MARS 2026

### Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :  
27/02/2026

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	148

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 26\_022\_C

**Objet de la  
délibération : Vote du  
Budget Primitif du  
Budget Annexe Régie  
Assainissement  
Collectif 2026**

#### Étaient présents :

**Présidente :** Madame Geneviève LE LANNIC.

#### **Vice-présidents territoriaux :**

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Julie CASTILLO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4<sup>ème</sup> Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5<sup>ème</sup> Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6<sup>ème</sup> Vice-Président (Castillonès)
- Pierre IMBERT, 7<sup>ème</sup> Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTÀ, 8<sup>ème</sup> Vice-Présidente (La Croix Blanche)

#### **Délégués titulaires ou suppléants :**

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Alain BARAT (Anzex), Daniel BAURY (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Claude REIGNE (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baise), Nicole GÉRION (Cahuzac), Serge LAGOURGUE (Calignac), Danièle CELLOT (Cambes),

Bernard GIROU (Cancon), Alain BAYSSIÉ (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALaurIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont-Dessous), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escottes), Serge LARROCHE (Espiens), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis COSTES (Fumel), Michel DREANO (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Guy VICTOR (Hautefage la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Alain GIBRAT (Laugnac), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédât), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Michel REY (Masquières), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDOUX (Monbahus), André MESSINES (Monheurt), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Max MICHEL (Moustier), Thierry BOZZELLI (Nérac), Jean-Noël GALINOU (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villerséal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Daniel LEYRITS (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE (Saint Sylvestre sur Lot), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS

(Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agénais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agénais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Gilles QUELENNEC (Villeréal) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

**Étaient présents sans pouvoir de vote :**

Mesdames et Messieurs : Sandrine GEORGE (suppléante à Calignac), Bernard ARZENTON (suppléant à Casteljaloux), Guy THIOLON (Caumont sur Garonne) et Patrick CAYROU (Vianne).

**Étaient absents ou excusés :**

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAÏSSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Yves SABOURIN (Beauziac), Damien LELAURAIN (Bias), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Alain LORENZELLI (Bruch), Patrick YAOUANC (Calonges), Véronique PITTON et Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et Si des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Julien ERNOUT (Doudrac), Léo SUAREZ (Durance), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agénais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Alain PASCAL et Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Mickaël ROUSSEAU (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Christian VIDAL (Monclar d'Agénais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agénais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Hugues DAVID (Nérac),

Maurice PIERRE (Nicole), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Jean-Pierre VICINI (Thouars sur Garonne), Mathieu PELERIN (Tonneins), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE.

**Secrétaire de Séance** : Françoise RIVETTA.

## DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 26\_022\_C

**Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif 2026**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**Vu** le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB),

**Vu** le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 23 février 2026,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances en date du 24 février 2026,

**Considérant** le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 23 février 2026, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2026.

**Considérant** que conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'instruction budgétaire et comptable M49, le budget est présenté par chapitre, avec une possibilité de vote par article si le Comité Syndical en décide ainsi.

**Considérant** que dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le vote du Budget Primitif (BP) pour l'exercice 2026 constitue une étape essentielle dans la gestion financière du Syndicat EAU47, permettant de fixer les orientations budgétaires et d'assurer l'équilibre des sections d'exploitation et d'investissement. Ce budget s'inscrit dans la continuité des débats préalables, notamment le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et prend en compte les avis émis par la Commission des Finances.

Le présent budget intègre :

- L'affectation des résultats 2025 ;
- La reprise des Restes à Réaliser (RAR).

L'équilibre par section du Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif s'établit comme suit (en euros) :

**EXPLOITATION :**

Comptes	Intitulés	Budget 2026
011	Charges à caractère général	3 991 442
012	Charges de personnels et frais assimilés	61 000
65	Autres charges de gestion courante	92 000
66	Charges financières	9 500
67	Charges spécifiques	205 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	60 000
023	Virement à la section d'investissement	111 937,68
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 500
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>4 619 379,68</b>

Comptes	Intitulés	Budget 2026
70	Vente de produits finis, prestations de services	3 761 000
75	Autres produits de gestion courante	1 800
002	Excédent de fonctionnement reporté	856 579,68
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>4 619 379,68</b>

**INVESTISSEMENT :**

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
16	Capital d'emprunt	0	65 000	65 000
20	Immobilisations incorporelles	0	15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles	24 278	248 229,79	272 507,79
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>24 278</b>	<b>328 229,79</b>	<b>352 507,79</b>

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2026	Budget Primitif Total 2026
001	Excédent d'investissement reporté	0	32 070,11	32 070,11
1068	Affectation du résultat	0	120 000	120 000
021	Virement de la section d'exploitation	0	111 937,68	111 937,68
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	88 500	88 500
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>0</b>	<b>352 507,79</b>	<b>352 507,79</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Comité Syndical :**

**à l'unanimité des membres présents,**

**D'APPROUVER** le Budget Primitif 2026 du Budget Régie assainissement collectif du Syndicat EAU47, voté par chapitre, tel que présenté, et arrêté en équilibre comme suit :

- Section d'Exploitation : 4 619 379,68 € en dépenses et recettes ;
- Section d'Investissement : 352 507,79 € en dépenses et recettes.

**D'AUTORISER** la Présidente à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**DONNE POUVOIR** à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s'y rapportant, et en assurer son exécution.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre,

La Présidente	La secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Françoise RIVETTA